

Image not found or type unknown



Pb de prelevement automatique

Par **missy**, le **15/09/2009** à **11:49**

Bonjour,rrnrJ'ai souscrit à une assurance auto chez generalli en janvier 2009 mais en passant par un courtier, j'ai donné mon RIB pour les prelevements mensuels de 20 € et le courtier ce rend compte que generalli par inadvertance à ecraser ma demande de prelevement donc aucun prelevement n'a été fait.rnSuis je en droit de payer cette arriérée ? ou ne payer que les sommes à venir sachant que j'ai un autre véhicule assuré chez eux et que les prelevements eux ont été effectués.rnrnQuels son mes droits? mes recours?rnrnEn vous remerciant d'avance